



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 20 mai 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
71	71
Présent	Votant
59	69

Date de convocation

13 mai 2026

Environnement	-
Désignation de représentants à la charte forestière des Chambaran	de

**N° de la délibération
2026-314**

Secrétaire de séance :
Jimmy GAILLARD

Le 20 mai à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Noël Passas à St-Jean-de-Muzols sous la présidence de Mme Delphine COMTE

Etaient présents : MM. Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Pascal BAUDE, Mmes Emilie BENICOURT, Aurore SUIFFET, M. Pascal BIGI, Mme Emeline BLANCHARD, MM. Jérôme BODIN, David BONNET, Mme Laëticia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Mmes Christiane CHERAR, Catherine CHOL-BERTRAND, M. Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Bruno DARNAUD, Nicolas DAUJAN, Mmes Céline DEBHANE, Christèle DEFRANCE, Hélène DE MONTGOLFIER, Armelle DESLANDES, M. Bruno FAURE, Mmes Béatrice FOUR, Annie FOURNIER, MM. Benjamin GAILLARD, Jimmy GAILLARD, Damien GOT, Mme Cécile GRUAT-LAFORME, MM. Jean-François GUEGUEN, Mme Sandrine GUICHARD, Rémy IAPTEFF, Olivier JUNIQUE, Guy LAMBERT, Jean-Luc LAQUET, Cyril LAURENT, Patrick LEYNAUD, Franck MENEROUX, Alain MESBAH-SAVEL, Georges MEYER, Antoine PARIS, Mme Sandrine PEREIRA, MM. Gilles PERRIER, Jacques POUCHON, Mmes Agnès PORTAL, Isabelle POUJILLY, MM. Jean-Luc REYNAUD, Ludovic ROBERT, Gérard ROBERTON, Vincent ROBIN, Mme Véronique SALETTE, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Marc SIMONEL, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Jean-Christophe WEIBEL, Mme Chantal ZEIMET-BASSET.

Avait donné pouvoir : Soumaya BEN MAIMOUN à Agnès PORTAL, Franck LIOTIER à Laurent BARRUYER, Stéphanie NOUGUIER à Pascal BALAY, Olivier VALETTE à Aurore SUIFFET

Etaient représentés par leur suppléant(e) : Denis DEROUX par Marc SIMONEL, Emmanuel DOCHIER par Sandrine GUICHARD

Etaient excusés : M. Xavier ANGELI, Mme Amandine ECHASSERIEAU, M. Gilles FLORENT, M. Michel GAY, M. Pierre GUICHARD, M. Fabrice LORIOT, M. Didier REBOULLET, Mme Amélie VIGNE.

La Charte Forestière Territoriale (CFT) fédère les collectivités du massif des Chambaran depuis 2009 autour des grandes problématiques de la filière forêt bois. Depuis 2022, un document de programmation cadre la période 2023-2028, composé de 23 fiches actions. Cet outil d'animation et de développement local de la filière forêt bois vise à structurer une politique forestière à l'échelle du massif. C'est la Communauté de communes Bièvre Isère qui porte la charte forestière au bénéfice des 5 EPCI membres (Valence Roman Agglo, Porte Drôme Ardèche, Saint Marcellin Vercors Isère, ARCHE Agglo et Bièvre Isère). La charte mutualise l'action de ces cinq intercommunalités afin de promouvoir une gestion forestière durable.

Les actions de la Charte forestière participent au volet filière bois et bois énergie du PCAET d'ARCHE Agglo pour tout le côté Drôme (pas d'équivalence en Ardèche).

4 axes :

- ✓ Gestion et mobilisation de la ressource en bois
- ✓ Devenir des peuplements (en lien avec le changement climatique et les risques incendies)
- ✓ Connaissance de la filière forêt-bois et conciliation des usages
- ✓ Animer, suivre, évaluer et communiquer

Ainsi,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2022-457 du 6 juillet 2022 approuvant l'adhésion d'ARCHE Agglo à la Charte Forestière Territoriale ;

Vu la délibération n°2024-600 du 9 octobre 2024 approuvant une nouvelle convention de gouvernance 2024-2028 entre les 5 EPCI ;

Considérant que le renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération suite aux élections municipales et communautaires nécessite la désignation de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants pour siéger à la conférence intercommunale qui est l'instance décisionnelle de la Charte forestière des Chambaran ;

Considérant l'avis du bureau du 7 mai 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 63 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **DESIGNE** Gilles PERRIER et Stéphanie NOUGUIER représentants titulaires et Denis DEROUX et Damien GOT suppléants pour siéger à la conférence intercommunale de la Charte forestière des Chambaran.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 20 mai 2026.

La Présidente,
Delphine COMTE

Signé électroniquement par : Présidente
ArcheAgglo

Date de signature : 21/05/2026

Qualité : Présidente ArcheAgglo